ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Premier District, formant l'angle des rues S. Hennessey et Baudin (dans l'ilet des rues Solomon et d'Hemécourt). Bâtisses portant les Nos. municipaux 500 et 502 rue S. Hennessey et 4222 et 4224 rue Baudin.

Victor Cefalu vs. Mme Mary Vasquez, épouse de Paul Vasquez, et Paul Vasquez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 101,484—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 788, borné par les rues Hennessey, Baudin, Solomon et d'Hemécourt ,les dits terrains sont désignés par les Nos. 9 et 10 sur un plan dressé par Adlee Orr, ingénieur civil, et attaché à un acte passé devant J. C. Henriques, notaire, daté le 13 juin 1904, d'après lequel plan les dits terrains mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hennessey sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 3 lignes; terrain No. 10 forme l'angle des rues Hennessey et Baudin. Moins la parcelle de la dite propriété ci-après à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 788, borné par les rues Hennessey, Baudin, Solomon et d'Hemécourt, désignée comme terrain B sur un croquis par Geo. De Armas, voyer, daté le 27 février 1909, le dit terrain B mesure 30 pieds de face à la rue Hennessey sur 84 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et 30 pieds de largeur dans le fond; ainsi qu'un pied de largeur du terrain A adjacent au terrain B sur une profondeur de 84 pieds 7 pouces 4 lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. A. PARSONS,
Avocat pour le demandeur.
mai30juin6,13,20,27juillet2,3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur au Septième District, coin des rues Laurel Grove et Nelson (dans l'ilet des rues Apple et Upper Levee ou Protection). Bâtisses Nos. 2514 et 2516 rue Laurel Grove et No. — rue Nelson.

Victor Cefalu vs. William Zinsel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 104,341—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 3 juillet 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Ces certains terrains s'étendant et étant dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 366 borné par les rues Laurel Grove, Nelson, Apple et Upper Levee (rue Protection) avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent au de quelque façon qui en dépendent désignés sur un plan, par H. C. Brown, voyer, daté du 21 mars 1911, annexé à un acte devant Scott E. Beer, notaire, daté le 28 mars 1911, par les Nos. 1, 2, 3 et 9, lesquels dits terrains mesurent ci-après à savoir: Terrain No. 1 mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel Grove, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et terrains Nos. 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce de face à la rue Laurel Grove, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Laurel Grove et Nelson et terrain No. 9 mesure 34 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds 6 pouces.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. A. PARSONS,
Avocat pour le demandeur.
mai30juin6,13,20,27juillet2,3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées et de valeur du Premier District, portant les Nos. municipaux 420 rue S. Bassin et 401 rue S. Bassin (coin de la rue Perdido) et 403-405-407 rue S. Bassin et 1212 rue Perdido.

E. Lacost vs. Leon Vidou, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 104,525—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville et désigné par le No. 20 dans l'ilet borné par les rues Bassin, anciennement St. John; Rampart, anciennement Circus; Poydras et Perdido, sur un plan dressé par Wm. T. Thompson, daté le 24 mars 1845, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire dans cette ville, le dit terrain mesure 26 pieds de face à la rue Bassin, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Poydras, 127 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur, sur l'autre ligne et 26 pieds dans le fond.

2 Deux certains terrains, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Poydras et Franklin, désignés comme terrains 18 et 19 et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Bassin sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 18 forme le coin des rues Bassin et Perdido.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
EMILE POMES,
Avocat pour le demandeur
mai30juin6,13,20,27juillet3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Septième District, portant le No. 1820 rue Monroe (dans le carré d'ilet des rues Hickory, Eagle et Cohn)

John D. Nix, Jr., vs. Clara Dupart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,592 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville dans l'Ilet No. 238 borné par les rues Monroe, Hickory, Eagle et Cohn; le dit terrain est désigné par le numéro 32 et mesure 20 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 1820 rue Monroe.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
W. W. WRIGHT,
Avocat pour le demandeur.
mai30juin6,13,20,27juillet3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et accessoires d'un magasin de marchandises sèches.

Mme Antoinette Singerman vs. Mme Lillian Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,714 — En vertu d'un ordre de vente daté le 27 mai 1913 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés VENDREDI, 30 mai 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux No. 1826 rue Dryades: Un lot de marchandises sèches, bas, linge de ménage, rubans, vêtements, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Ainsi que des vitrines, tables et autres meubles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
mai28,29,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Etendue de Terre de grande valeur dans le Troisième District.

Johnston Armstrong vs. Bank Realty Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,288 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 12 juin 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

L'entier des sections fractionnaires vingt-quatre et vingt-cinq dans le territoire douze sud etendue onze est, dans le district sud-est de la Louisiane à l'est de la rivière du Mississipi, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant 140 acres plus ou moins;

Excepté, une certain parcelle de terre commençant à l'intersection de la ligne de centre de la voie principale du New Orleans and Northeastern Railroad et la ligne au sud de la section 24, territoire 12, sud etendue 11 est, lequel point est douze cent quatre-vingt-onze et soixante-six centièmes (1291 66-100) pieds, plus ou moins, au sud de l'intersection de la dite ligne de centre du New Orleans and Northeastern Railroad voie principale, et la ligne de centre de la voie principale du New Orleans Terminal; de là dans une direction est le long de la ligne sud de la section 24, cent et quatre-dizièmes (100 4-10) de pieds, plus ou moins, à un point à cent (100) pieds, mesurée à angle droit, est de la dite ligne de centre de la voie principale du New Orleans and Northeastern Railroad; de là dans une direction parallèle au nord, et cent (100) pieds de distance du dit centre de la voie principale du New Orleans and Northeastern Railroad, deux mille deux cent soixante quatre pieds (2264), plus ou moins, à une intersection avec la ligne ouest de la section 24, territoire 12, sud etendue 11 est de là dans une direction sud ouest, le long de la dite ligne ouest de la section 24, huit cent trente cinq pieds (835), plus ou moins, à un point, trente six (36) pieds, mesurée à angles droits, sud de la ligne de centre du bras nord du "wye," joignant le New Orleans and Northeastern et le New Orleans Terminal Company, de là dans une direction nord est sur une ligne courbe à gauche, parallèle à, et trente six (36) pieds de distance d'une ligne de centre du bras droit nord du "wye," quatre vingt dix pieds (90) plus ou moins, à un point, lequel point est cent (100) pieds, mesuré à angles droits, ouest de la ligne de centre de la voie principale du New Orleans and Northeastern; de là dans une direction sud, parallèle a, et cent (100) pieds de distance de la dite ligne de centre de la voie principale du New Orleans and Northeastern, trois cent vingt huit (328) pieds, plus ou moins, à un point dix huit (18) pieds, mesurée à angles droits de la ligne de centre de l'étendue nord du bras sud de la ligne du "wye" dans une direction nord ouest sur une ligne courbe à gauche, parallèle à, et dix huit (18) pieds de distance de la dite ligne de centre de l'étendue nord du bras sud du "wye" cent soixante deux (162) pieds, plus ou moins, à une intersection avec la ligne ouest de la section 24, territoire 12, sud etendue 11 est; de là dans une direction sud le long de la ligne ouest de la section 24, cinquante et un (51) pieds, plus ou moins, à un point vingt (20) pieds, mesurée à angles droits sud de l'étendue sud du bras sud du "wye" de là dans une direction sud est, sur une ligne courbe à droite, parallèle à, et vingt (20) pieds de la dite ligne de centre de l'étendue sud du bras sud du "wye" deux cent cinq (205) pieds, plus ou moins, à un point, lequel point est de cent (100) pieds, mesurée à angles droits ouest de la dite ligne de centre de la voie principale du New Orleans Northeastern; de là dans une direction sud cent (100) pieds, et parallèle à la dite ligne de centre de la voie principale du New Orleans Northeastern, mille soixante dix (1070) pieds, plus ou moins, à la ligne sud de la section 24 territoire 12, sud etendue 11 est; de là dans une direction est le long de la dite ligne au sud de la section 24, cent pieds et quatre dizièmes (100 4-10), plus ou moins, au point de commencement désigné par le croquis de J. F. Coleman and Company, qui fut adjugé pour être la propriété du New Orleans and Northeastern Railroad par jugement rendu dans le procès du Bank Realty Company vs. New Orleans and Northeastern Railroad Company, No. 99,371 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES SCHNEIDAU,
Avocat pour le demandeur.
mai10,12,13,16,23juin6,12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District portant le No. municipal 1629 rue Touro, entre les rues Derbigny et Claiborne.

Suburban Building and Loan Association vs. Maude Sharkey, épouse de Sidney William Robins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,271 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certain terrain, avec les bâtisses et améliorations, — droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 749, borné par les rues Touro, Derbigny, Français et Claiborne, désigné comme terrain No. Vingt, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Touro sur une profondeur de cent vingt pieds d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
mai2,9,16,23,30—juin4,5

AVIS AUX CREANCIERS

Parker and Brooks, In Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,072 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Harry C. Brooks, liquidateur herein, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN P. SULLIVAN, ARTHUR LANDRY,
EDWARD M. HEATH, Avocats.
mai24,26,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par Shérif Civil de six lots de propriétés dans le cinquième district décrits comme ci-dessous d'un à six inclusivement—avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite propriété ainsi que toutes les machines y appartenant et immobilisée suivant la loi le tout consistant et connu comme département d'embouteillages de Securité Brewing Company, le tout sera offert en vente en bloc comme un entier.

Dans l'affaire de Teutonia Bank and Trust Company vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division B — No. 100,288 — En vertu d'un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 13 mars 1913, sur la demande des receveurs pour une vente de l'actif de Security Brewing Company, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division B, dans le cas sus mentionné. Je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés fouclères No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville le JEUDI, 5 juin 1913, à midi, de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le cinquième district de la Nouvelle-Orléans (autrefois carré No. 47 actuellement No. 184) borné par l'avenue Brooklyn les rues River Diana et Newton désigné comme lot No. 4 lequel mesure soixante pieds de face sur l'avenue Brooklyn sur une profondeur de cent vingt pieds et forme le coin de l'avenue Brooklyn et la rue Diana.

Sécondement: Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon situé dans le dit Ilet No. 184 du cinquième district de la Nouvelle-Orléans, désigné par la lettre H sur un plan d'arpentage tracé par D. E. Segliers et fils Voyers, en date du 18 janvier 1905, et annexé à un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, daté du 24 mars 1905, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de soixante-trois pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Diana et mesure trente et un pieds, 11 pouces et cinq lignes de face à l'avenue Brooklyn, et la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, dix pouces et cinq lignes, le tout en mesure américaine, et est composé de la moitié la plus proche de la rue Diana du lot original No. Cinq.

Etant les mêmes deux morceaux de propriété que ladite Security Brewing Company acquit de la United States Land Company Limited suivant l'acte passé pardevant Fred Zengel, notaire public, le 24 mars 1905, et enregistré au bureau des Aliénations, livre 202, folio 386.

Troisièmement: Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la Nouvelle-Orléans dans ledit ilet No. 184 borné par l'avenue Brooklyn, les rues Diana et Newton, désigné comme la moitié du lot No. 6, contigu au lot No. cinq et mesurant 30 pieds de face à la rue Madison, maintenant avenue Brooklyn sur une profondeur de cent vingt pieds en lignes parallèles.

Etant la même propriété que ladite Security Brewing Company acquit par achat de Frances Williams, veuve de Dennis Mecker, suivant l'acte passé par devant H. L. Loomis, Jr., un notaire public de cette ville, le 21 juin 1907, et enregistré au bureau des Aliénations de cette paroisse, dans le livre No. 217, folio 16.

Quatrièmement: Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans l'ilet No. 184 borné par les rues Brooklyn (anciennement Madison), River (anciennement Jefferson) et Diana et Newton, désigné comme la moitié du lot No. cinq et mesure trente deux pieds de face à l'avenue Brooklyn sur cent vingt huit pieds plus ou moins de profondeur et étant la même propriété que la Security Brewing Company acquit par achat de Mme Margaret Beuhler, épouse de Louis Marechal, suivant l'acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire dans cette ville, le 18 juin 1907, et enregistré dans le bureau d'aliénation pour la Paroisse d'Orléans, livre 215, folio 6.

Cinquièmement: Un certain terrain désigné comme la moitié du terrain No. six situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, d'après un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 21 novembre 1904, et annexé à un acte passé devant William H. Syemour, notaire dans cette ville, daté le 1er mai 1907, et le dit terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur l'avenue Brooklyn sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la moitié du lot six le plus proche de la rue Newton; et est la même propriété que celle qui fut acquise par la Security Brewing Co. par achat de Nathan Hobley suivant acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, daté du 11 juillet 1907, et enregistré au bureau des alienations de la paroisse d'Orléans, registre 214, folio 59.

Six: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le même district et carré ci-dessus cinquièmement décrite désigné comme moitié du lot No. 3 et la dite moitié du dit lot de terrain mesure trente pieds de face à la rue Diana sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds plus ou moins et la partie la plus proche de la rue Madison actuellement Brooklyn, étant la même propriété que celle qui fut acquise par la Security Brewing Company de James R. Le Bailey suivant acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, en cette ville le 15 janvier 1907, enregistré au bureau des alienations de la paroisse d'Orléans, registre No. 210, folio 435.

Ainsi que toutes les machines dépendant de toutes les propriétés ci-dessus et immobilisées suivant la loi, consistant du département d'embouteillage de la Security Brewing Company.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour les receveurs.
mai2,9,16,23,30—juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Cinquième District, portant le No. municipal 539 avenue Pacific (dans l'ilet de l'avenue Elmira et des rues Eliza et Evelina).

Suburban Building and Loan Association vs. Michel Stenger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,303 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutesles bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Cinqième District de cette ville dans l'Ilet borné par les avenues Pacific et Elmira et les rues Eliza et Evelina, désigné comme terrain No. dix, mesurant trente et un pieds, sept pouces de face à l'avenue Pacific sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
mai2,9,16,23,30juin4,5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété améliorée et de valeur dans le Premier District, portant les Nos. municipaux Nos. —— rue Dryades (dans le carré d'ilet des rues Perdido, Union et Baronne); avec grande façade sur la rue Dryades.

Dr. Ivan F. Siekman vs. Mme Veuve Henrietta Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 90,210 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'Ilaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 26 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Union, Dryades et Baronne, et mesurent en mesure Anglaise à savoir: Un des dits terrains a trente cinq pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Dryades, quatre vingt dix sept pieds, six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Union, quatre vingt douze pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Perdido, et trente cinq pieds, deux pouces de largeur en arrière pareillement à un croquis annexé à un acte passé devant E. Barnet, ancien notaire dans cette ville, le 28 avril 1858. Et l'autre terrain a trente sept pieds, six pouces de face à la rue Dryades, vingt sept pieds, onze pouces et trois lignes de largeur sur son arrière ligne sur cent onze pieds de profondeur sur la ligne la divisant de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme P. Lanuese et sur le côté le plus près de la rue Perdido il a une première profondeur de trente six pieds en ligne oblique de sorte qu'à cette profondeur la largeur du dit terrain est réduite à trente pieds quatre pouces; de là il a une profondeur de huit pieds, dix pouces et quatre lignes et vingt cinq pieds six pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant perpendiculairement à la rue Dryades sur la ligne de démarcation de la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Marie H. Bostienne, auquel point il forme un angle droit de manière à réduire la largeur du dit terrain à vingt sept pieds, onze pouces et trois lignes, et de là il a une profondeur de trente quatre pieds, cinq pouces et quatre lignes sur la ligne le divisant de la dite propriété de Marie H. Bostienne jusqu'à ce qu'il atteigne l'arrière de ce dit terrain. Toutes mesures étant plus ou moins.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT,
Avocats pour le demandeur.
mai23,24,30juin6,13,20,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant les Nos. municipaux 401 et 403 rue Scott, coin de la rue Banks (dans le carré d'ilet des rues Pierce et Baudin).

Louis Spiro vs. Sam Ventorello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,340 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 19 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. un de l'Ilet No. 752, borné par les rues Banks, Baudin, Scott et Pierce, lequel terrain forme le coin des rues Banks et Scott, et mesure vingt-quatre pieds, sept pouces et deux lignes sur la rue Scott, sur une profondeur et face à la rue Banks de cent pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. A. PARSONS,
Avocat pour le demandeur.
mai17,23,30juin6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée du Troisième District portant les Nos. Municipaux 2707-2709 rue N. Claiborne entre les rues Port et St. Ferdinand.

Frank B. Twomey vs. William Feldmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,324 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5ème juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations et toutes les dépendances qui y appartiennent, situe dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. Deux dans l'Ilet No. 738, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Port et St. Ferdinand, sur une empreinte bleue d'un croquis fait par D. E. Seghers et Fils, daté le 1er déc. 1909, et annexe à une acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 10février 1910. Suivant lequel croquis, le dit terrain mesure vingt-neuf pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur en arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinq pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
at pour le demandeur.
mai2,9,16,23,30—juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Cinquième District, portant le No. municipal 4122 rue Holly Grove (dans le carré d'ilet des rues Pear, Marks et Hamilton).

Suburban Building et Loan Association vs. Joseph E. Camet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,517 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 26 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 309 B, ancien plan, maintenant No. 652, borné par les rues Pear (anciennement Nineteenth), Holly Grove, Marks et Hamilton, désigné comme terrain No. 18 mesurant trente pieds de face à la rue Holly Grove sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
mai23,30juin6,13,20,26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les Nos. 2505 et 2507 rue Palmyre, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Mme P. J. O'Reilly vs. John Wells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,607 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 26 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyre, Rocheblave, Gasquet, maintenant Cleveland, et Dorgenois, désigné comme ilet No. 579, et le dit terrain est désigné par le numéro vingt-neuf sur un plan numéro quarante six, déposé dans le bureau de W. H. Peters, ancien notaire dans cette ville, lequel dit terrain mesure vingt sept pieds six pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes égales; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DUFOUR & DUFOUR,
Avocats pour le demandeur.

Mem: La propriété ci-dessus est maintenant annoncée en vente pour le 26 juin 1913 en writ du procès de Gas-par Pietri vs. John Wells, No. 103,631, C. C. D., et par ordre de la Cour, la dite propriété devra être offerte en vente conformément à un writ dans le procès ci-dessus No. 103,607, ainsi que d'après le writ dans le dit procès No. 103,631, c'est-à-dire conformément aux deux writs en faisant tout à la fois et en même temps une offre d'après les deux writs.

mai23,30juin6,13,20,25,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les Nos. municipaux 2505 et 2507 rue Palmyre, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Gasper Pietri vs. John Wells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,631 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 26 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 579, borné par les rues Palmyre, Rocheblave, Gasquet (maintenant Cleveland) et Dorgenois, désigné par le numéro vingt-neuf sur un plan No. 46, déposé dans le bureau de W. H. Peters, notaire dans cette ville, lequel dit terrain mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Palmyre sur cent-cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication dev